la force syndicale
en Essonne
Pour toute information :
DAVID Tél : 07 69 45 57 42
ISMAHEN Tél : 07 49 56 51 66
91snudifo@gmail.com

infos RIS →

R.I.S.

Réunion d'Information Syndicale

MERCREDI 27 MARS 2024
de 9h00 à 12h00
École élémentaire Jean Jaurès
91260 Juvisy-sur-Orge

INSCRIPTION INDISPENSABLE

Rassemblons-nous pour défendre nos revendications, notre statut d'enseignants fonctionnaires d'État, participons aux RIS du SNUDI FO 91 !

Vous pourrez poser toutes vos questions au cours de cette RIS.
Vous pourrez témoigner, déposer vos dossiers et vous syndiquer (si ce n'est pas déjà fait …)

Inscrivez-vous par GOOGLE FORMULAIRE : *ici inscription QR CODE à scanner →*

ou ici lien complet → https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdZaHrYDr-HXCbZIAy6nggIW4Rtar16R9TJ1j1tMHEWrK3tTQ/viewform?usp=pp_url

INSCRIPTION INDISPENSABLE

Tous les collègues sont les bienvenus : Les Réunions d'Information Syndicale (R.I.S.) sont ouvertes à tous les collègues, syndiqués ou non. Tous les PE (stagiaires, titulaires ou contractuels) ont droit de déduire 9 heures de Réunion d'Information Syndicale par an (3 fois 3h).

Ces heures de R.I.S. sont déductibles des 108h.

Notamment des animations pédagogiques imposées !
Pour cela il suffit d'envoyer le courrier ci-joint à votre IEN pour l'informer de votre participation à la Réunion d'Information Syndicale jusqu'au jour de la RIS pour une RIS hors temps de classe et 48h avant pour une RIS sur temps de classe
Aucune demande d'absence n'est à déposer, il suffit d'informer l'IEN de sa participation en précisant que le temps de la RIS sera déduit des 108H.
Vous pourrez préciser par la suite le temps sur lequel vous déduirez les 3H.
Vous pouvez participer à une RIS sans en informer votre IEN mais en ce cas vous ne pourrez pas déduire les heures de réunion de vos 108h.

NE RESTEZ PAS ISOLÉS !

Le SNUDI FO 91 défend les droits de tous les collègues

Nom :.....

Prénom :.....

École :.....

Circonscription :.....

le …….....……

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la demi-journée d'informations syndicales organisée par le **SNUDI FO 91, le mercredi 27 mars 2024 de 9h00 à 12h00** en application du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (droit à l'information syndicale de 9h par an dont 3h pendant le temps devant élèves).

Ces trois heures de R.I.S. seront déduites de mon temps de travail

de l'animation pédagogique du ……...

de la réunion de cycle du …….....

de la réunion du Conseil des maîtres du ……...

de la réunion du Conseil d'école du ……

autre.....

Veuillez agréer, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de mes salutations respectueuses.

Signature